

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique à l'Espace Prévoirie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mme DILLET S. - M. BERTHOME F. - Mmes BRILLET L. - ROUXEL M. – RAYMOND G. – PAILLER A. – MM TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MOUSSEAU D. – BAUDRY K. – JOLLY F. – Mmes ROUSSET C. - VILLERET L. - M. HERCBERG F. .

Absents : Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. – Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à M. BLANDINEAU M.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2020.44 - Syndicat Mixte e-Collectivités : désignation d'un représentant au sein du collège des communes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de son représentant au sein du collège des communes pour le Syndicat Mixte e-Collectivités.

A obtenu et est élu :

Membre titulaire : Jean-Michel ROUILLÉ : 27 voix

2020.45 - Comité Territorial de l'Energie Océan-Marais de Monts : désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de son représentant titulaire et son représentant suppléant au Comité Territorial de l'Energie Océan-Marais de Monts.

A obtenu et est élu :

Membre titulaire : Jean-François CHOUIN : 26 voix

A obtenu et est élu :

Membre suppléant : Pascal GUITTONNEAU : 27 voix

2020.46- E.H.P.A.D. Ernest GUERIN : désignation du représentant de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection de son représentant titulaire au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Ernest GUERIN.

A obtenu et est élu :

Membre titulaire : Jean-Marc RELET : 27 voix

2020.47 – Conseil d'école : désignation d'un représentant de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection de son représentant titulaire au sein du conseil d'école des écoles publiques.

A obtenue et est élue :

Membre titulaire : Delphine MOUSSEAU : 27 voix

2020.48 - Association ESNOV : désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et d'émettre un avis sur la désignation de son représentant titulaire et de son représentant suppléant au Conseil d'Administration d'E.S.N.O.V.

Ont obtenu :

Membre titulaire : Jean-Marc RELET : 27 voix

Membre suppléant : Jacqueline THOUZEAU : 27 voix

2020.49 - Aide à Domicile en Milieu RURAL (A.D.M.R.) SOULLANS / LE PERRIER : désignation d'un représentant de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection de son représentant au sein de l'association de l'ADMR SOULLANS / LE PERRIER.

A obtenu et est désigné : Jean-Michel ROUILLÉ : 27 voix

2020.50 – Association de Maintien à Domicile (AMAD) de SAINT-JEAN-DE-MONTS : désignation d'un représentant de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée du représentant de la commune à l'AMAD de SAINT-JEAN-DE-MONTS.

A obtenu et est élu :

Membre titulaire : Jean-Marc RELET : 27 voix

2020.51 – Épicerie sociale : Désignation d'un représentant de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection à main levée du représentant de la commune à l'épicerie sociale « Coup de Pouce ».

A obtenue et est élue :

Membre titulaire : Jacqueline THOUZEAU : 27 voix

2020.52 - Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » : désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection de son représentant titulaire et de son représentant suppléant au comité de pilotage « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

Ont obtenu et sont élus :

Membre titulaire : Louis-Marie GUILBAUD : 27 voix

Membre suppléant : Jean-François CHOUIN : 27 voix

2020.53 - Commission communale des impôts directs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dresser la liste des contribuables, en nombre double

	NOM	PRÉNOM
TITULAIRES	CHOUIN	Jean-François
	GUITTONNEAU	Pascal
	THOUZEAU	Jacqueline
	GUILBAUD	Louis-Marie
	MIGNÉ	Michel
	PAJOT	Marcel
	COUTOUIS	Daniel
	MARTIN	Thierry
	RELET	Jean-Marc
	CROCHET	Bernard
	LEROY	Dominique
	BONNEAU	Rémy
	SORET	Rinalda
	BRÉCHET	Denis
	FAYET	Bernadette
	SANGLIER	Éloïse
SUPLÉANTS	ARTUS	Chantal
	DILLET	Sylvie
	RAYMOND	Géraldine
	TESSIER	Pascal
	MATINEAU	Céline
	LIAIGRE	Thierry
	PAILLER	Anne
	CHEVRIER	Bénédicte
	BAUDRY	Karen
	DUVAL	Françoise
	GUYON	Jean-Marc
	MARTINEAU	Louis
	BARBEREAU	Claire
	TESSIER	Hilaire
	METHAYE	Patrick
GUILBAUD	Dominique	

2020.54 – Vote du budget formation des élus

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité, de fixer le montant prévisionnel annuel des dépenses de formation à 3 000 euros et de préciser que les formations prises en charge par la collectivité ne concernent que les actions qui ont un lien direct avec l'activité municipale et qui sont organisées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.

2020.55 - Contrat d'association de l'école privée : vote du forfait élève pour l'année 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 520 euros le forfait élève à retenir pour l'année civile 2020.

2020.56 - Fournitures scolaires aux enfants des établissements publics et privé de Soullans

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2020 la somme forfaitaire annuelle de 34,50 euros par élève fréquentant les établissements d'enseignement maternel et élémentaire public et privé de Soullans.

2020.57 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder pour l'année 2020 une subvention de 13 000,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale.

2020.58 - Remboursement à l'EHPAD « Les Châtaigniers » des frais engagés dans le cadre de la crise COVID-19

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser l'EHPAD « Les Châtaigniers », à hauteur de la dépense engagée, la mise à disposition de masques à la commune, soit 4 368,32 euros toutes taxes comprises.

2020.59 - Subvention à l'amicale du personnel communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder pour l'année 2020 une subvention de 4 350 euros à l'amicale du personnel communal.

2020.60 - Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations et organismes divers une subvention conformément au tableau ci-dessous :

DESIGNATION	ATTRIBUÉ en 2019 en euros	PROPOSITION 2020 en euros
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Hirondelles Soullandaises Basket Club	3 649	4 074
Danses 2000	2 378	2 772
Hirondelles Soullandaises Football	3 075	2 604
Pétanque Soullandaise	205	84
Tennis Club Soullandais	1 230	966
SOUS-TOTAL	10 537	10 500
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
Bibliothèque Municipale Soullandaise	1 200	1 200
Les Tréteaux Soullandais	779	1 050
Soullans Animation Tourisme	2 200	2 200
SOUS-TOTAL	4 179	4 450
ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES		
Amicale de l'école publique	410	410
SOUS-TOTAL	410	410
ASSOCIATIONS SOCIALES / SOLIDARITÉ		
ADMR de Soullans	10 469	10 459
Amicale Soullandaise des Donneurs de Sang	80	80
ACPG CATM SOULLANS	80	80

SOUS-TOTAL	10 629	10 619
ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX ET DIVERS		
Secours Catholique	300	300
SOUS-TOTAL	300	300
TOTAL	26 055	26 279

Soit un montant total de subventions de 26 279 euros.

2020.61 – Restaurant scolaire et Accueil de loisirs : fourniture des repas

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale.

2020.62 - Subvention exceptionnelle à l'association Tennis Club de SOULLANS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à Tennis Club de SOULLANS d'un montant de 1 500 euros.

2020.63 - Suppression d'un poste de technicien territorial et création d'un poste de technicien principal de deuxième classe – Modification de la délibération 2020.40

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rapporter la délibération n° 2020.40 et de créer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, permanent.

2020.64 - Création d'un poste de catégorie C issu de la filière administrative

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois.

2020.65 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 21h26.

Fait à Soullans, le 16 juillet 2020

Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ


